

## RECRUTEMENT

# L'ACADEMIE DE VERSAILLES ET POLE EMPLOI ÎLE-DE-FRANCE SE MOBILISENT POUR RECRUTER PLUS D'ACCOMPAGNANTS D'ELEVES EN SITUATION DE HANDICAP

Dans chaque département de l'académie de Versailles (Yvelines, Essonne, Hauts-de-Seine et Val d'Oise), Pôle emploi et les services de l'Education nationale travaillent conjointement depuis de nombreuses années. Depuis l'été 2019, cette collaboration s'est renforcée autour du recrutement des AESH (accompagnants d'élèves en situation de handicap). Les besoins de recrutement dans ce secteur sont importants. Les évolutions récentes du métier d'accompagnant, portées par le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse ainsi que le secrétariat d'Etat aux personnes handicapées, constituent une opportunité d'amplifier le recrutement. L'académie de Versailles et Pôle emploi Ile-de-France associent leurs moyens d'action et de communication : création d'une page dédiée sur le site de Pôle emploi Ile-de-France, campagne de recrutement sur les réseaux sociaux, organisation d'événements aux niveaux départementaux...

Cette année, l'académie de Versailles compte 5077 postes d'accompagnants répartis sur ces quatre départements (Val d'Oise, Essonne, Hauts-de-Seine et Yvelines), soit une augmentation de plus de 157 postes supplémentaires par rapport à 2018.

Métier de l'accompagnement, l'AESH a pour mission de répondre aux besoins d'un élève qui requiert une attention soutenue et continue. Il doit favoriser la prise d'autonomie de ce dernier sans pour autant se substituer à lui. A ce titre, il assure un triple rôle vis-à-vis de l'élève. Il intervient dans sa vie quotidienne en assurant ses conditions de sécurité et de confort, lui apporte l'aide requise dans les actes essentiels de sa vie et favorise sa mobilité. Il facilite son accès aux apprentissages au cours des activités éducatives, culturelles, sportives ou encore artistiques. Enfin, il joue un rôle capital dans les activités de vie sociale et relationnelles.

### Le métier d'AESH

Depuis la rentrée 2019, la fonction d'AESH est renforcée de par sa reconnaissance au sein de l'équipe éducative. L'AESH, accompagné par un AESH référent, bénéficie d'un accueil institutionnel au niveau départemental, est associé régulièrement aux réunions de l'équipe éducative, participe aux entretiens d'installation par le chef d'établissement ainsi qu'aux rendez-vous avec les familles. Pour sa formation et son intégration, il suivra une formation de 60 h dont une partie est modulaire, adaptée à ses besoins et en lien avec le handicap des élèves qu'il accompagne. Concernant le contrat, celui-ci se veut plus sécurisant puisque l'AESH sera recruté pour un contrat de 3 ans, convertible en CDI après 6 ans. En termes d'horaire de travail, les quotités hebdomadaires peuvent varier de 62 à 100 %. Le salaire quant à lui est calculé sur la base du SMIC (hors prestations annexes et frais de transport).

Toutes les réponses liées au recrutement et aux compétences requises pour le poste sont disponibles sur la page créée et hébergée par Pôle emploi Ile-de-France à cette occasion : [plmpl.fr/a/ysm8u](http://plmpl.fr/a/ysm8u)

Quelques chiffres :

**Au 1<sup>er</sup> novembre 2019**, 640 postes sont à pourvoir au 1<sup>er</sup> novembre sur le territoire de l'académie de Versailles dont :

- ✓ **Essonne : 90 accompagnants**
- ✓ **Hauts-de-Seine : 100 accompagnants**
- ✓ **Val-d'Oise : 100 à 150 accompagnants**